



COMMUNIQUÉ de PRESSE

COMMUNICATION

CP n° 21 du 1^{er} février 2018

Mobilisation du 1^{er} février : Les organisateurs doivent clarifier leur position

Le Sgen-CFDT prend acte de la mobilisation qui s'est déroulée aujourd'hui contre le projet de loi Orientation et réussite étudiante (ORE). Elle révèle les questionnements et les inquiétudes qui s'expriment tant chez les élèves et les étudiants que chez les personnels. L'urgence imposée par la décision du conseil d'État et de la CNIL à réformer, pour mettre fin au tirage au sort et au traitement purement informatique des affectations, a imposé un rythme à marche forcée, peu compatible avec l'ampleur d'une telle réforme.

Comme les organisateurs de la mobilisation de ce jour, le Sgen-CFDT a dès le début pointé les risques et les difficultés que ce calendrier contraint faisait courir.

Cependant, il ne partage pas l'analyse des conséquences du projet de loi ORE en matière de sélection.

En particulier, le Sgen-CFDT demande aux organisateurs de cette journée contre la sélection de clarifier leur position. En effet, dans l'appel du 1^{er} février, il n'est jamais fait état des filières sélectives existantes : classes préparatoires, bi licence...

Les organisateurs du 1^{er} février estiment-ils que ces filières, pourtant officiellement sélectives, opèrent une sélection « acceptable » ?

Le Sgen-CFDT s'est déjà adressé à eux par un courrier en date du 28 janvier 2018. Il leur proposait de se rencontrer pour construire une mobilisation la plus large possible pour obtenir un financement des filières non sélectives à hauteur de celui des filières sélectives. Il proposait aussi d'ouvrir le débat sur l'existence d'un système de formations post-bac à deux vitesses : des filières sélectives largement financées et des filières non sélectives en sous-financement chronique.

À ce jour, le Sgen-CFDT n'a reçu aucune réponse à ces propositions et s'interroge sur ce silence. De son côté, il continuera à porter ce débat.

Contact : Franck Loureiro : 06.34.27.34.12